

Helium Global Event Driven Fund

Part S - EUR

30 avril 2025

Code ISIN	IE000F31HWX5
Performance mensuelle	-4.30%
Valeur Liquidative	1133.47 €
Encours du fonds	31 Millions €
Encours de la société	3256 Millions €

Document réservé exclusivement à des investisseurs qualifiés tels qu'ils sont définis par AIFMD. Ceci est une communication marketing.

Ce document doit être lu conjointement avec le prospectus qui est disponible sur notre site internet www.syquant-capital.com.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Cet investissement présente un risque de perte en capital. Durée de détention recommandée de 3 ans minimum.

Source des données et graphiques: Syquant Capital.

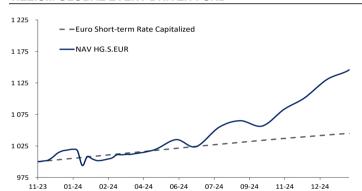
PERFORMANCES DEPUIS LE LANCEMENT

	Jan.	Fev.	Mar.	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.	Total
2025	1.32%	2.30%	1.07%	-4.30%									0.25%
2024	-1.02%	-0.41%	0.78%	0.70%	1.59%	-1.08%	3.02%	0.97%	-0.79%	2.51%	1.67%	2.66%	11.01%
2023											0.11%	1.75%	1.86%

CHIFFRES CLÉS (ANNÉE GLISSANTE)

	1 an	Lancement
Performance Cumulée	11.2%	13.3%
Performance Annualisée	11.2%	9.0%
% de mois positifs	75.0%	72.2%
Perf. Mensuelle Moyenne	0.9%	0.7%
Volatilité Annualisée	7.2%	6.3%
Ratio de Sharpe	1.1	0.9
Max Drawdown	-4.3%	-4.3%

HELIUM GLOBAL EVENT DRIVEN FUND



ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS

Date de lancement	17/11/2023
Objectif de volatilité	10%
Hurdle	ESTR
Durée d'investissement recomm	andée 3 ans minimum
Liquidité/ VL	Mensuelle
Date limite souscription	7 jours avant le dernier jour du mois 15:00 (heure d'Irlande)
Date limite rachat	30 jours avant le dernier jour du mois 15:00 (heure d'Irlande)
Gérant principal	Xavier Morin
Code ISIN	IE000F31HWX5
Code Bloomberg	HGDSEUR ID
SFDR	Article 6

Structure	FIA - ICAV
Devise de base	EUR
Domicile	Irlande
Administrateur	CACEIS Bank Ireland Branch
Auditeur	Deloitte Dublin
Minimum de souscription initiale	EUR 100 000
Frais de gestion	1.00%
Commission de performance	15% avec High Water Mark
Affectation résultat	Capitalisation
Indicateur synthétique de risque	5/7

RELATIONS INVETISSEURS

Carl DUNNING GRIBBLE Responsable Ventes et Marketing carl.dunning-gribble@syquant.com T: +33 1 42 56 56 28 Lindren THANACOODY Relations Investisseurs lindren.thanacoody@syquant.com T: +331 42 56 56 26 Julien VANLERBERGHE, CFA Relations Investisseurs julien.vanlerberghe@syquant.com T: +331 42 56 56 32 Bastien PERRIN Relations Investisseurs bastien.perrin@syquant.com T: +331 42 56 93 15 Christina PERRI Relations Investisseurs christina.perri@syquant.com T: +331 42 56 93 19



SYQUANT Capital est une société de gestion indépendante fondée en 2005 et enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP-05000030. Les fonds Helium ont pour objectif de réaliser une performance absolue faiblement corrélée au comportement des marchés actions.



Helium Global Event Driven Fund

Part S - EUR

30 avril 2025

Code ISIN	IE000F31HWX5
Performance mensuelle	-4.30%
Valeur Liquidative	1133.47 €
Encours du fonds	31 Millions €
Encours de la société	3256 Millions €

Document réservé exclusivement à des investisseurs qualifiés tels qu'ils sont définis par AIFMD. Ceci est une communication marketing.

Ce document doit être lu conjointement avec le prospectus qui est disponible sur notre site internet www.syquant-capital.com.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Cet investissement présente un risque de perte en capital. Durée de détention recommandée de 3 ans minimum.

Source des données et graphiques: Syguant Capital.

AVERTISSEMENT

Ce document est diffusé uniquement à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document ne peut pas être copié, distribué ou communiqué, de façon directe ou indirecte, à une autre personne sans le consentement explicite de Syquant Capital. Le plus grand soin a été apporté pour fournir des informations exactes. Toutefois, Syquant Capital décline toute responsabilité pour toute information ne provenant pas de Syquant Capital. Aucune action judiciaire ne pourra être engagée à l'égard de Syquant Capital en se fondant sur cette information. Syquant Capital décline toute responsabilité en cas de pertes directes ou indirectes, causées par l'utilisation des informations fournies dans ce document. Avant de souscrire à ce produit, tout investisseur potentiel doit se procurer et lire attentivement le prospectus, disponible auprès de Syquant Capital. Tout investisseur potentiel doit tenir compte des restrictions règlementaires en matière de distribution. Compte tenu des risques d'ordre économique et boursier, il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra son objectif. La valeur des parts peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les chiffres cités ont trait aux années écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Ce document ne doit pas être mis à disposition ou détenu par une personne soumise à une juridiction qui l'interdirait par ses lois ou règlements en vigueur. En demandant ou en acceptant de recevoir ce document, le récipiendaire confirme qu'il a connaissance des lois et règlements de sa juridiction relatifs à la réception d'information concernant des fonds d'investissements. Le récipiendaire s'engage à ne pas transmettre ce document à quiconque et ne pas l'utiliser, ou l'information contenue dans ce demier, d'une manière qui contreviendrait à la loi.



Helium Global Event Driven Fund

Part S - EUR

30 avril 2025

Code ISIN	IE000F31HWX5
Performance mensuelle	-4.30%
Valeur Liquidative	1133.47 €
Encours du fonds	31 Millions €
Encours de la société	3256 Millions €

Document réservé exclusivement à des investisseurs qualifiés tels qu'ils sont définis par AIFMD. Ceci est une communication marketing.

Ce document doit être lu conjointement avec le prospectus qui est disponible sur notre site internet www.syquant-capital.com.

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Cet investissement présente un risque de perte en capital. Durée de détention recommandée de 3 ans minimum.

Source des données et graphiques: Syguant Capital.

AVERTISSEMENT

Avertissement CISA Suisse

Pour la part "B" du fonds Helium Global Event Driven Fund:

1.Représentant

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA (le « Représentant en Suisse »), ayant son siège au 35, Route de Signy, 1260 Nyon.

2.Service de paiement

Le service de palement en Suisse est assuré par CA Indosuez (Switzerland) SA, ayant son siège au 4 quai Général Guisan, 1204 Genève, Suisse (le « Service de Paiement en Suisse »).

3.Lieu où les documents pertinents peuvent être obtenus
Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts de l'ICAV, la liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du Représentant en Suisse

4. Publications

Les publications concernant l'ICAV doivent être effectuées en Suisse sur la plateforme électronique « www.fundinfo.com ».

Les prix d'émission et de rachat ou de la Valeur Nette d'Inventaire, avec une note indiquant « à l'exclusion des commissions », de toutes les actions sont publiés à chaque émission et rachat d'actions sur « www.fundinfo.com ». Les prix sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique « www.fundinfo.com ».

5. Paiement de rétrocessions et de rabais

La Société ainsi que ses mandataires peuvent verser des rétrocessions aux distributeurs et partenaires de commercialisation afin de les rémunérer pour leur activité de distribution des actions de l'ICAV en Suisse ou à partir de la Suisse. Cette indemnité permet notamment de rémunérer les prestations suivantes

- Mise en place de processus pour la souscription et la détention ou garde des actions ; Stockage et distribution de documents de marketing et juridiques; Transmission ou disposition d'accès à des publications prescrites par la loi et autres publications ;Perception et accomplissement de devoirs de diligence dans des domaines tels que le blanchiment d'argent, éclaircissement des besoins de la clientèle et limitations de distribution ; Éclaircissement et réponses aux demandes spécifiques d'investisseurs ; Élaboration de matériel d'analyse de fonds ; Gestion centrale des relations (Relationship Management) ; Formation des conseillers à la clientèle dans le domaine des placements collectifs de capitaux ; Nomination et surveillance de sous-distributeurs ; Etablir des réunions clients ; Soutenir le processus d'intégration du client ; L'élaboration de matériel de marketing ; Traiter les requêtes des clients. Les rétrocessions ne sont pas considérées comme des rabais, même si elles sont au final intégralement ou partiellement reversées aux investisseurs

Conformément au droit suisse, les bénéficiaires de ces rétrocessions sont tenus de garantir une publication transparente et informent spontanément et gratuitement les investisseurs des rémunérations qu'ils pourraient recevoir pour la distribution.

Sur demande, ils sont tenus de communiquer les montants effectivement perçus pour la distribution des placements collectifs de capitaux aux investisseurs.

La Société et ses mandataires peuvent verser des rabais directement aux investisseurs, sur demande, dans le cadre de la distribution en Suisse ou à partir de la Suisse. Les rabais servent à réduire les frais ou coûts incombant aux investisseurs concernés. Les rabais sont autorisés aux conditions suivantes

i) Ils sont payés sur des frais de la Société et ne sont donc pas imputés en sus sur la fortune de l'ICAV

ii) Ils sont accordés sur la base de critères objectifs ;

iií) Ils sont accordés aux mêmes conditions temporelles et dans la même mesure à tous les investisseurs remplissant les critères objectifs et demandant des rabais.

Les critères objectifs d'octroi de rabais par la Société sont

- Le volume souscrit par l'investisseur ou le volume total détenu par lui dans l'ICAV, ou le cas échéant dans la gamme de produits du promoteur ;
- Le montant des frais générés par l'investisseur ; Le comportement financier de l'investisseur (p.ex. participation au lancement de l'ICAV ou durée de placement prévue) ;
- La disposition de l'investisseur à apporter son soutien dans la phase de lancement d'une ICAV

A la demande de l'investisseur, la Société et ses mandataires communiquent gratuitement le montant des rabais correspondants. 6.Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du Représentant en Suisse pour les actions distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci.

Pour les autres parts du fonds Helium Global Event Driven Fund:

1.Représentant

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) SA (le « Représentant en Suisse »), ayant son siège au 35, Route de Signy, 1260 Nyon.

2. Service de paiement

Le service de paiement en Suisse est assuré par CA Indosuez (Switzerland) SA, ayant son siège au 4 quai Général Guisan, 1204 Genève, Suisse (le « Service de Paiement en Suisse »). 3.Lieu où les documents pertinents peuvent être obtenus

Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts de l'ICAV, la liste des achats et des ventes ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du Représentant en Suisse.

Les publications concernant l'ICAV doivent être effectuées en Suisse sur la plateforme électronique « www.fundinfo.com ».
Les prix d'émission et de rachat ou de la Valeur Nette d'Inventaire, avec une note indiquant « à l'exclusion des commissions », de toutes les actions sont publiés à chaque émission et rachat d'actions sur « www.fundinfo.com ». Les prix sont publiés quotidiennement sur la plateforme électronique « www.fundinfo.com »

5.Lieu d'exécution et for

Le lieu d'exécution et le for sont établis au siège du Représentant en Suisse pour les actions distribuées en Suisse ou à partir de celle-ci.

Avertissement Etats-Unis d'Amérique

Helium Global Event Driven Fund n'a pas été et ne sera pas offert à la vente ou vendu aux États-Unis d'Amérique, dans leurs territoires ou possessions et dans toutes les régions soumises à leur juridiction, ou à des ressortissants des États-Unis, sauf dans le cadre d'une transaction qui ne viole pas les lois sur les valeurs mobilières des États-Unis d'Amérique. L'acte constitutif autorise certaines restrictions sur la vente et le transfert d'actions à des personnes soumises à des restrictions et le conseil d'administration a décidé que les ressortissants des États-Unis seraient des personnes soumises à des restrictions.